



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2023-017

PUBLIÉ LE 26 JANVIER 2023

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire / Bureau des ressources humaines et de l'action sociale

43-2023-01-20-00002 - Arrêté SGCD n°2023-01 du 20 janvier 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée du Comité Social d'Administration de proximité de la Préfecture et du Secrétariat Général Commun Départemental de la Haute-Loire (2 pages)

Page 3

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2023-01-20-00002

Arrêté SGCD n°2023-01 du 20 janvier 2023
portant désignation des membres de la
formation spécialisée du Comité Social
d'Administration de proximité de la Préfecture
et du Secrétariat Général Commun
Départemental de la Haute-Loire



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT
GÉNÉRAL
COMMUN
DÉPARTEMENTAL**

**Arrêté SGCD n°2023-01 du 20 JAN 2023
portant désignation des membres de la formation spécialisée du Comité Social d'Administration
de proximité de la Préfecture et du Secrétariat Général Commun Départemental
de la Haute-Loire**

Le Préfet de la Haute-Loire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État, et notamment ses articles 15 à 17 ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer, et notamment ses articles 9 et 10 ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté SGCD n°2022-20 du 22 décembre 2022 relatif à la composition des membres du Comité Social d'Administration de proximité de la Préfecture et du Secrétariat Général Commun Départemental de la Haute-Loire ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022 ;

Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales pour la composition de la formation spécialisée en date du 30 décembre 2022 pour CGT Intérieur 43 et du 2 janvier 2023 pour SAPACMI / UATS-UNSA ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration de proximité de la Préfecture et du Secrétariat Général Commun Départemental de la Haute-Loire :

Membres titulaires	Membres suppléants
Au titre de CGT Intérieur Haute-Loire	
Madame Caroline CACHIA	Madame Martine BEAL
Monsieur Marc GIRINON	Madame Catherine GAUTIER
Monsieur Romain HUGON	Madame Julie VERNET
Au titre de SAPACMI / UATS-UNSA / SANEER	
Monsieur Daniel GALLIEN	Monsieur Antoine LANDRIOT
Madame Catherine FAUSSE	Madame Christelle TILLIER

Article 2

Le mandat des membres de la formation spécialisée susvisée entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 3

Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Puy-en-Velay

Le 20 JAN 2023

Pour le Préfet,
et par délégation,
le Secrétaire général



Antoine PLANQUETTE